

Titre : l'Imam Khomeini (paix à son âme), la propriété et l'état.

Auteur : Ahmadi, Zain al-Abidine,

Professeur : Abdollah Omidifard,

Année : 1389 (2011).

Résumé :

La propriété est une relation crédible entre un bien et une personne physique ou morale de telle sorte qu'elle a le droit de jouir et de disposer du bien. En islam, trois types de propriétés sont reconnues. 1) La propriété du gouvernement islamique, 2) La propriété publique, 3) La propriété privée. La propriété du gouvernement est directement étudiée dans le présent mémoire. Cependant, concernant la propriété publique ainsi que celle dite privée, nous nous sommes penchés dessus de façon indirecte et en ce sens que le propriétaire d'un bien au moment de jouir ou de disposer de son bien doit aussi respecter les dispositions fixées par le gouvernement ou l'état. Par exemple, dans le cas de la fiscalité, la zakat, du Khoms et ainsi de suite, Muhammad Hasan al-Najafi et l'Imam Khomeini (paix à son âme) dans les conditions où le gouvernement au pouvoir est islamique estiment que certains biens appartiennent au gouvernement et ils ont imaginé des dispositions pour le gouverneur qui en imposant l'impôt, les taxes et... le peuple obéit et se soumet à ces lois. Les deux illustres savants estiment que toutes les dispositions dont jouissaient le prophète et les Imams Infaillibles dans le cadre de la politique reviennent au Vali-e-faqih. Concernant la qualité et la quantité des avoirs ou de l'actif du gouvernement islamique, les savants ont émis différentes opinions. Premièrement, nous avons examiné le cas de l'« ANFAL », considéré comme le plus important d'entre elles. L'Imam Khomeini (paix à son âme) estime que, tout bien sans propriétaire fait partie de l'Anfal. Deuxième, nous avons abordé le cas de la Zakat et du Khoms en tant que d'autres ressources financières du gouvernement

islamique. Tous les deux juristes estiment que le Khoms est un appoint à la disposition de l'État. Le regretté Muhammad Hasan al-Najafi et la plupart des juristes considèrent qu'il n'est pas nécessaire de consulter le gouverneur dans l'emploi de la zakat. Contrairement à eux, l'Imam Khomeini et un certain nombre de savants estiment que la zakat est une partie du budget du gouvernement islamique à la disposition du gouverneur.